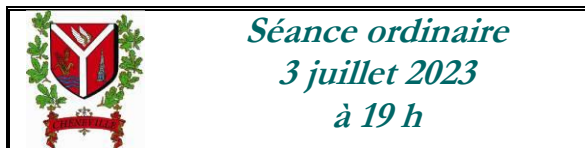


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 3 juillet 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Sylvie Potvin

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h05 devant 7 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2023-07-123

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-124

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Monsieur le conseiller mentionne la prochaine activité qui aura lieu le 16 juillet 2023 : L'Exposition d'autos sur le terrain de l'église. Il invite les gens à participer en grand nombre.

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de juin 2023.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2023-07-125

Facturation audit Recyc-Québec, MPA Inc. Société de comptables professionnels agréés

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a mandaté, par la résolution #2022-11-249, la firme MPA Inc. Société de comptables professionnels agréés pour l'audit du rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice 2022;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 1 375.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture d'honoraires professionnels au montant de 1 580.91 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2023-07-126

Autorisation de paiement de facture – UMQ – Rédaction réglementaire

ATTENDU la résolution #2023-05-097 qui mandate le Service-conseil en aménagement du territoire (SAT) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la rédaction réglementaire, l'analyse des règlements en place et la recherche de cas similaires ailleurs au Québec dans les dossiers d'encadrement de l'hébergement touristique, la gestion de l'usage «fermette» et l'encadrement de l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 7 198.10 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 8 276.01 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-61000-411 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3. [2023-07-127](#)
Renouvellement du contrat d'entretien pour ascenseur du Centre St-Félix**

ATTENDU QU' il y a lieu de faire inspecter annuellement l'ascenseur du Centre St-Félix-de-Valois afin de respecter les exigences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

ATTENDU QU' Ascenseurs Vertec propose de renouveler le contrat de services annuels au coût maximal de 1250.00 \$ plus les taxes applicables, ce qui comprend 2 inspections annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de service d'Ascenseur Vertec selon les modalités ci-dessus;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-70120-522 et # 02-70230-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4. [2023-07-128](#)
Dépôt des états financiers 2021 révisés – OMH Gatineau (Chénéville)**

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, les états financiers 2021 révisés de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Immeuble de Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt des états financiers 2021 révisés de l'OMH de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2023-07-129

Autorisation signature – Contrat de location pour le site mobile de Service Canada

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada utilise depuis plusieurs années les locaux du 77, rue de l'Hôtel-de-Ville pour y tenir le site mobile de Service Canada;

ATTENDU QUE ce site mobile a pour objectif de desservir la population de Chénéville et des environs dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE l'entente présentement en vigueur doit être reconduite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer les documents relatifs à cette entente au nom de la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2023-07-130

Embauche d'une étudiante dans le cadre du Programme Emploi Été Canada

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager un employé pour l'été afin d'aider les employés à la voirie et à l'entretien des bâtiments, des parcs et des terrains de même que pour continuer le projet de recherche des bonshommes d'eau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention salariale dans le cadre du Programme *Emplois été Canada 2023 d'Emploi et Développement social Canada* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Camélia Lamothe à titre d'employée étudiante à raison 35hrs/semaine pour une période temporaire de 8 semaines maximum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2023-07-131

Embauche d'un étudiant pour été

ATTENDU QUE de l'aide supplémentaire aux départements de voirie et d'entretien des parcs, terrains et bâtiments est nécessaire pour l'été ;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de monsieur Stef Paquette pour une période de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine pour aider aux travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2023-07-132

Problématique d'électricité et projet d'Énergère – Demande de rencontre avec Hydro-Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville est touchée par des pannes de courant de plus en plus fréquentes depuis plus d'un an;

ATTENDU QUE cette situation cause des préjudices aux citoyens de la municipalité, notamment à ceux faisant du télétravail;

ATTENDU QUE cette situation cause également des problématiques qui auront certainement des répercussions à long terme puisque la station de pompage est impactée à chaque manque d'électricité, ce qui use prématurément les équipements du réseau d'aqueduc et menace les investissements faits dans les dernières années;

ATTENDU QUE Chénéville est le centre de services du nord de la MRC de Papineau et les principales artères commerciales de la municipalité sont sur le même réseau que Montpellier et Lac-Simon, ce dernier étant très sensible lors des intempéries;

ATTENDU QUE la municipalité a de plus adhéré à un projet de conversion de ses luminaires au DEL via la FQM et Énergère, mais est freinée par une problématique d'installation de porte-fusibles qui est du ressort d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande une rencontre avec les dirigeants d'Hydro-Québec pour discuter des problématiques de pannes de courant fréquentes et de tout ce que celles-ci occasionnent, de même que pour demander des informations supplémentaires concernant le projet avec Énergère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2023-07-133

Demande d'autorisation d'un PIIA - 70 rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 70, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis de rénovation a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission du permis de rénovation demandé, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1683-86-2186.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2023-07-134

Offre de services – Aménagement du parc Chéné

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de réaménagement du parc Chéné;

ATTENDU QU' un plan d'aménagement doit être fait afin de débiter le projet;

ATTENDU QUE A4 Architecture+ Design propose ses services au coût de 3 850.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de A4 Architecture+ Design au coût de 4 426.54\$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 03-61083-000 et financée par le surplus affecté au projet PRIMADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2023-07-135

Autorisation paiement de facture – CanInspect – Inspections télévisées des conduites

ATTENDU l'adoption de la résolution #2022-09-199 visant à autoriser Can-Inspect à inspecter les conduites d'égout pluvial de la municipalité pour la TECQ et à produire un rapport certifié PACP-MACP;

ATTENDU la réception de la facture #3108 au montant de 5 028.50\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant total de 5 781.55 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2023-07-136

Autorisation paiement facture – CIMA + - Définition des besoins pour éclairage projet parc Robert-Latour

ATTENDU l'adoption de la résolution #2023-04-068 par laquelle la municipalité octroie le contrat à CIMA+ pour l'évaluation et la validation des options d'éclairage et des estimations des coûts du projet en vue de l'élaboration des plans et devis pour le projet «Éclairage et aménagement des terrains du parc Robert-Latour»;

ATTENDU la réception de la facture #22311429 au montant de 2 430.53 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 2 794.50 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au surplus affecté au projet des infrastructures sportives et financée en partie par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2023-07-137

**Autorisation paiement facture – Réfrigération RM – Air climatisé
Centre St-Paul**

ATTENDU la résolution 2022-10-217 qui autorise l'achat et l'installation de deux unités murales de climatisation et de chauffage pour le centre communautaire auprès de Réfrigération RM;

ATTENDU QU' afin de réserver la date d'installation et de garantir le prix des unités, un dépôt de 50% du montant estimé a déjà été payé;

ATTENDU la réception de la balance de la facture au montant de 4 368.45 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 5 022.63 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70230-522 et financée par le PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2023-07-138

Autorisation paiement facture – Multi-Routes – Abat-poussière

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Multi-Routes Inc. pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour les chemins de gravier, lesquels ont été autorisés par la résolution 2022-12-265;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 10 461.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 12 028.11 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2023-07-139

Autorisation paiement facture – Carrière et sablière Lirette – Gravier

ATTENDU QUE des travaux d'aqueduc ont été effectués le 12 juin dernier et du matériel de remplissage a été nécessaire;

ATTENDU QUE le nivelage des chemins a été effectué le 13 juin dernier et l'ajout de gravier était nécessaire à certains endroits, notamment dans la montée Archambault;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 5 071.41\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 5 830.85 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621 et 02-41311-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'aide financière – Tournoi de golf 2023 – Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

2023-07-140

Demande d'aide financière – Tournoi de golf 2023 – Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

ATTENDU QUE le conseil reçoit la demande de participation à titre de golfeur ou en tant que commanditaire au tournoi de golf annuel des Amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation au profit de la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation;

ATTENDU QUE le coût d'un quatuor est de 600.00 \$ et d'un souper est de 60.00 \$;

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la participation d'un quatuor au tournoi ainsi que l'achat de soupers pour les conseillers qui ne joueront pas au golf et voudront participer à l'événement;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Tournoi de golf – Levée de fonds - Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN)

2023-07-141

Tournoi de golf – Levée de fonds - Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN)

ATTENDU QUE le conseil reçoit la demande de participation à titre de golfeur ou en tant que commanditaire au tournoi de golf annuel de l'Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN);

ATTENDU QUE l'Atelier FSPN aide beaucoup de citoyens sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville participe à titre de «Partenaire de trou» en faisant un don de 200.00\$ à l'Atelier FSPN;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande d'aide financière – FunJam Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande de commandite de l'organisation du FunJam Petite-Nation au profit de la Résidence Le Monarque, mais n'y donnera pas suite puisque la liste de dons pour 2023 a déjà été octroyée. Le conseil donnera par contre un don de 200\$ directement au Monarque.

C-004 Demande d'appui – Cégep de l'Outaouais - Admissibilité des Cégeps et des jeunes de l'Outaouais aux bourses parcours pour la mobilité étudiante

2023-07-142

Demande d'appui – Cégep de l'Outaouais - Admissibilité des Cégeps et des jeunes de l'Outaouais aux bourses parcours pour la mobilité étudiante

ATTENDU QUE les bourses Parcours pour la mobilité étudiante accordent un montant annuel de 7 500\$ à un étudiant afin de l'aider à payer notamment son logement durant l'année scolaire;

ATTENDU QUE pour être admissibles, les étudiants doivent demeurer à plus de 60 kilomètres de leur établissement et étudier dans un programme offert dans un cégep reconnu par le Programme;

ATTENDU QUE considérant son taux d'occupation du devis scolaire, le Cégep de l'Outaouais ne fait présentement pas partie des établissements reconnus par le Programme;

ATTENDU QUE le Cégep de l'Outaouais est le seul Cégep de la région de l'Outaouais, qu'il dessert un territoire de plus de 30 000 km² et plus de 400 000 habitants, et qu'environ 500 de ses étudiants habitent à plus de 60 km du campus et seraient admissibles au Programme;

ATTENDU QUE plus de 2 800 jeunes étudient en Outaouais par manque de programmes et de résidences en Outaouais, et que la distance de 60 kilomètres est reconnue comme étant un facteur de risque pour la réussite, la persévérance et le bien-être des étudiants;

ATTENDU QUE les bourses Parcours pour la mobilité étudiante sont un excellent moyen pour atténuer ces phénomènes et seraient un levier majeur pour favoriser l'accès à la formation post-secondaire, et donc la réussite éducative dans la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le Cégep de l'Outaouais joue un rôle majeur auprès de la population de l'Outaouais et des partenaires de la région, et que ses étudiants sont une force vive pour la communauté et le marché de l'emploi;

ATTENDU QUE des explications ont été demandées au ministère de l'Enseignement supérieur, et qu'aucune réponse n'a été fournie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la demande du Cégep de l'Outaouais de devenir un établissement reconnu dans le cadre des bourses Parcours pour la mobilité étudiante;

QUE,

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de gratuité de salle – Continuité des cours de Yoga

2023-07-143

Demande de gratuité de salle – Continuité des cours de Yoga

ATTENDU QUE Johanne Mennie, une résidente de la région, offre des cours de yoga à Chénéville depuis janvier dernier;

ATTENDU QUE tous les montants amassés par les frais de cours, soit 4 720.00\$, ont été remis à des organismes de bienfaisance de la région;

ATTENDU QUE madame Mennie aimerait continuer d'offrir ses cours à tarif réduit, pour permettre à tous d'y participer, et redonnerait cette fois-ci le montant des inscriptions à un autre organisme de la région;

ATTENDU QUE madame Mennie demande donc le prêt de la salle du haut ou du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la poursuite de ses cours à l'automne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut ou du gymnase du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue des cours de yoga offerts par madame Johanne Mennie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-006 Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. -
Dépôt du rapport annuel**

Le conseil reçoit le dépôt du rapport annuel de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc.

C-007 Demande d'appui – Municipalité de Montpellier – FRR4

2023-07-144

Demande d'appui – Municipalité de Montpellier – FRR4

ATTENDU QUE la municipalité de Montpellier a comme projet de remettre à niveau le chalet d'accueil du site récréotouristique du lac Croche;

ATTENDU QUE ce site sert à l'ensemble de la population de la MRC de Papineau, particulièrement aux citoyens du nord dont les chénévillois font partie, notamment via les divers organismes régionaux de plein air qui y offrent des activités;

ATTENDU QUE la municipalité de Montpellier désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds région et ruralité (FRR) – Volet 4;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la municipalité de Montpellier dans sa demande d'aide financière pour le site récréotouristique du lac Croche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

Monsieur le maire parle de la Fête nationale qui a eu lieu le 24 juin dernier et du succès de celle-ci. Il mentionne que la coordonnatrice des Loisirs commence la préparation de la Fête nationale 2024 (dimanche 23 juin).

La directrice générale fait mention de l'élection partielle à venir. Les dates seront communiquées prochainement.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2023-07-145

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 624 à # 12 682 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/06/2023 et dont le total se chiffre à **110 188.42 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **74 713.51 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **184 901.93 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2023-07-146

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2023 au montant total de **51 960.58 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-147

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.